

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Rapport de présentation du Développement Social Urbain (DSU) – Exercice 2021*

N° 2022 / 06 / 03

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2334.-15 à L.2334-18.4 ;

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 portant création de la Dotation de Solidarité Urbaine, modifiée par la loi n°93-1436 du 31 décembre 1993 substituant aux seuils d'éligibilité des communes de plus de 10 000 habitants, un indice synthétique de ressources et de charges, s'appuyant sur quatre critères :

- *le potentiel financier,*
- *la part de logements sociaux,*
- *la proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans le total des logements de la commune,*
- *et le revenu moyen par habitant.*

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Ressources Humaines et Économie du 20 juin 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant que le rapport des actions de développement social urbain de l'exercice 2021 a été présenté à l'Assemblée et est annexé à la présente délibération.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **À L'UNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** du rapport des actions de développement social urbain au titre de l'exercice 2021 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision, dont la transmission de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant – Ancenis.

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF.



Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yolande Dubourg. The signature is fluid and stylized.

M. Bruno REKIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Bruno Rekis. The signature is bold and stylized.